

Arrêté N° 2023- 217

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrêté :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au « Master Psychologie de l'Education et de la Formation », est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 17/07/2023

La Présidente,


Nathalie DOMPNIER



COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2022 - 2023

Intitulé exact du diplôme :

Master 2 Psychologie de l'Education et de la Formation

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	MR Nicolas Baltenneck	MCF
Enseignant-chercheur Titulaire	Mme Béatrice Clavel	MCF
Professionnelle	Mme Dolène Clerville	Psychologue

